



Communiqué de presse
11 septembre 2019

La méthode « Carbon Agri » : un outil au service de la filière pour renforcer son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, annoncé dans son plan de filière France Terre de Lait

Le référentiel « Label Bas Carbone » a été créé en novembre 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. A partir de ce référentiel établi, les filières bovines ont développé une méthodologie de calcul de crédit carbone, nommée « Carbon Agri » conforme à ce label. Cette méthodologie s'apprête à être officiellement reconnue. La filière bovine est le second secteur labellisé, après la foresterie.

Le Cniel, l'interprofession laitière, se réjouit de cette labellisation, preuve du dynamisme de la filière et de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour rappel, dans sa feuille de route climatique, signée en juin 2018, la filière laitière s'est fixée comme objectif de réduire de 20% ses émissions de carbone entre 2015 et 2025 et d'engager 100% des fermes laitières dans la démarche Ferme Laitière Bas Carbone, d'ici 10 ans. A ce jour, près de 10 000 fermes laitières françaises ont réalisé un diagnostic carbone. La méthode « Carbon Agri » conforte la filière laitière dans ses efforts dans la lutte contre le changement climatique.

« Le Label Bas Carbone représente une double opportunité pour la filière laitière. Il va nous permettre de faire reconnaître les réductions de CO₂ effectivement réalisées par les éleveurs laitiers, avec des leviers d'action individuels efficaces, au service d'un enjeu collectif de diminution des émissions de carbone. Ainsi, les réductions d'émissions seront valorisées au sens monétaire du terme, ce qui permettra d'encourager ces pratiques et de les amplifier. Le carbone a de la valeur et le prix de la tonne est appelé à augmenter¹ »
explique Thierry Geslain, Directeur du Développement Durable au Cniel.

« Carbon Agri » méthodologie reconnue par l'Etat pour la collecte de crédits carbone

Le « Label Bas Carbone » et les méthodologies reconnues, comme Carbon Agri, ont pour objectif de contribuer au financement de la réduction de l'empreinte carbone des élevages engagés. *La méthode Carbone Agri a été développée par l'Institut de l'élevage (Idele) et l'I4CE (Institute for Climate Economics), et portée par la Confédération de l'Elevage (CNE), les interprofessions de la viande (Interbev) et du lait (Cniel).* De nombreuses entreprises, collectivités, ou organisations sont intéressées par l'achat de ces crédits carbone qui vont d'une part financer des projets pour lutter contre le changement climatique et d'autre part compenser leurs propres émissions de carbone.

Prochainement l'Etat va valider « Carbon Agri ». Cette méthode de calcul de réduction d'empreinte carbone valorisera financièrement les efforts mis en œuvre par les éleveurs bovins. Cette validation sera un encouragement pour la filière et ses acteurs à poursuivre leurs engagements en faveur de la réduction des émissions carbone.

¹ En 2019, la tonne de carbone vaut 45€ sur le marché européen.

Pour en savoir plus : <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2019/05/i4ce-PrixCarbon-VF.pdf>

